

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22583

présenté par

M. Taché, M. Houlié, Mme Chapelier, M. Le Bohec, Mme Robert, Mme Rilhac, Mme Cazarian,
Mme Sylla, Mme Brocard, M. Chiche, Mme Gaillot, Mme Piron, M. Besson-Moreau,
Mme Khedher et M. Belhaddad

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.